



Le Lien

Bulletin municipal officiel de Donnemarie-Dontilly n° 114 – novembre 2017



Madame, Monsieur,

Ce début septembre a marqué la reprise des cours pour les écoles et le collège ; une rentrée qui s'inscrit dans le cadre du retour de la semaine de 4 jours réclamée à plus de 80 % par l'ensemble des parents et des enseignants (retour questionnaires juin 2017).

Impôts et taxes. Avec la diminution des aides de l'État, des charges toujours aussi lourdes (organisation des activités en ALSH, nouvelles normes d'accessibilité aux bâtiments communaux et aux espaces publics, travaux d'investissement etc.) et un exercice budgétaire toujours aussi sensible qui nous conduit à chercher des pistes d'économie tant auprès des services techniques que des services généraux.

Précision : si vous regardez le relevé des impôts fonciers qui vient de vous parvenir vous pouvez constater une augmentation sensible des sommes dues ! Pour les taxes communales, il s'agit de l'augmentation de « l'assiette fiscale » qui relèvent d'un vote de l'assemblée nationale et non pas de vos élus municipaux. Cette année encore, les taux votés par le conseil municipal n'ont pas changé.

Transports publics. Le 4 septembre dernier, une **nouvelle ligne « Seine-et-Marne Express ligne 7 »** a été mise en service. Après des années de négociations et de travail en concertation avec la Région, le Département, les Communautés de Communes Bassée-Montois et Provinois, cette ligne réclamée par l'ensemble des élus voit enfin le jour !

Avec 8 allers-retours quotidiens du lundi au vendredi, 4 allers-retours le samedi, cette nouvelle ligne de bus permettra de rallier rapidement les gares de Provins ou de Montereau dès 6 h et jusqu'à 20 h.

L'installation de la fibre optique sur notre commune est bien engagée ; merci à tous de faciliter le passage de la fibre en signant les autorisations réglementaires dans les meilleurs délais auprès de notre opérateur.

Travaux des places. Le bâtiment positionné en bout de la place des Jeux s'est écroulé ; ce n'est pas une surprise puisque sa réhabilitation prévoyait sa démolition avant sa reconstruction ... Cependant, durant ce laps de temps, il est strictement interdit de pénétrer dans le bâtiment.

Travaux de voirie. Vous avez pu constater en vous promenant dans le village que des travaux d'entretien de chaussée et de trottoirs ont eu lieu (cheminement avenue du Ralloy, trottoirs rue Marius Billard, chaussée Avenue de Champabon, rue du Pavillon, Impasse Saint-Augustin) pour un coût de 141 694 € TTC.

Espace Social Municipal. Installé rue Cottereau, il est maintenant opérationnel. Sa plaquette d'informations est à conserver afin de faciliter vos démarches auprès des différents services accessibles : CAF, MDS, ADMR, USSIF, etc.

Avant de conclure mon propos, je tiens à remercier l'ensemble des bonnes volontés qui œuvrent à faire de notre commune un espace de convivialité et d'échanges : merci à nos associations qui ont repris leurs activités, merci à l'association des commerçants qui nous a offert une belle soirée « Black and white » et merci aux adjoints et conseillers municipaux qui ne ménagent ni leur temps ni leur peine à proposer toujours davantage d'espaces de convivialité.

Appel aux bonnes volontés beaucoup d'entre vous m'interrogent en ce qui concerne les décorations de Noël et font la comparaison avec notre voisine, Vimpelles, qui avec plus de 30 bénévoles, réalise une décoration de grande qualité.

Si vous souhaitez que notre commune soit mieux décorée, si parmi vous il y a des bricoleurs, des décorateurs ou tout simplement des bonnes volontés, merci de vous organiser par quartier et de vous signaler au secrétariat de mairie.

Ensemble, nous pourrions faire davantage pour notre commune. Toutes les aides seront les bienvenues. Dans l'attente, ... bonne rentrée à toutes et à tous et au plaisir de vous retrouver lors de nos prochaines manifestations.



Serge Rossière-Rollin,
Maire de Donnemarie-Dontilly,
Vice-président en charge du Transport et de la Culture.
Communauté de communes du Bassée-Montois.



Naissances

SYLVAN Elyot, 4 rue des fossés, le 17 mai ; CEROL Lilyo, 22 b rue du Moulin à Tan, le 25 mai ; DIDIER DA SILVA SANTOS Nynah, 14 rue Marie Chaubart, le 27 juin ; DELGRANGE MARTIN Cassidy, 18 rue Raymond Bellagué, le 3 juillet ; FERREIRA DE MACEDO Théo, 4 La Chapelle Saint-Gond, le 4 juillet ; CHABROUX Nans, 23 bis Vieille route de Mons, le 5 juillet ; LESUR Tom, 5 Impasse Saint-Augustin, le 21 juillet ; ESPOSITO PINEAU Kattleya, 18 rue Marius Billard, le 25 août ; LEMOINE Mylan, 5 Résidence Saint-Augustin, le 8 septembre ; GERARD Clara, 10 bis Chemin des fourneaux, le 4 octobre.

Mariages

DE LA FUENTE Manuel/CHICOINE Muriel, 1 rue des Fontaines, le 3 juin ; BEUF Steven/MONTCHAUD Anaïs, 13 rue Marie Chaubart, le 24 juin ; PIGOT Vincent/HERNANDES Léa, 3 Ruelle Sainte-Quinette, le 30 septembre ; BENFRIHA Zouaoui/GHOULE Jamila, 2 allée des Tilleuls, le 21 octobre.

Décès

CHEVILLARD Patrick, 7 bis rue des Jardins, le 3 juin ; MARGARIT Marie-France, 6 rue de la Porte de Melun, le 7 juin ; JOLY Geneviève Vve LELARGE, 12 rue du Parc, le 11 juin ; SONGIS Jean, 12 rue du Parc, le 26 juin ; NEVISSAC Danielle, 12 rue du Parc, le 6 juillet ; BAIER Hedwige Vve LALANDRE, 12 rue du Parc, le 22 juillet ; DUBOUX Micheline Vve BROCHET, 12 rue du Parc, le 28 juillet ; DI CLEMENTE Sestina Vve D'EUSANIO, 12 rue du Parc, le 2 août ; PELLETIER Lionel, 10 Rue Marie Chaubart, le 3 août ; MAURETAUT Augustine Vve ROSPEDEK, 12 rue du Parc, le 11 août ; MAES Georgette Vve DORMION, 12 rue du Parc, le 25 août ; NORMAND Monique Vve BERROD, 5 rue Jean de Brion, le 15 septembre ; AYRAUD Marie-José Epse GOBINOT, 13 rue de la Porte de Melun, le 23 septembre ; CAMBET Jacqueline Vve SAMSON, 35 avenue de Champabon, le 28 septembre.

BIENTÔT LE RECENSEMENT DE LA POPULATION

En janvier et février 2018, le recensement de la population aura lieu dans notre commune.
Pour la première fois, cette démarche pourra se faire par internet et nous vous le recommandons.
Vous aurez davantage d'informations en fin d'année.

Recherche d'agents recenseurs

Nous recherchons des agents recenseurs dont voici la fiche de poste :

Période de travail : de début janvier à fin février (environ 7 semaines)

- Début janvier : 2 séances de formation obligatoires et tournée de reconnaissance.
- Mi-janvier à la fin de la collecte :
 - Disponibilité quotidienne y compris le samedi
 - Large amplitude dans les horaires
 - Pas de congé pendant toute la durée de la collecte.



Les personnes intéressées peuvent déposer une lettre de motivation au secrétariat de mairie.

L'ÉTÉ DES ENFANTS À L'ALSH DES PETITS CHATS.

C'est sur le thème du cinéma que l'ALSH a accueilli les enfants tout juillet et une partie du mois d'août.

Grands jeux, sorties et activités variées ont été le lot quotidien de nos jeunes vacanciers sous l'égide d'une équipe toujours dynamique et motivée.

Le séjour organisé a permis à 32 enfants de découvrir le zoo de Beauval. Tout ce petit monde a été logé dans un centre d'accueil de vacances à Thésée, tout proche du célèbre zoo.

Le 1^{er} jour, ils ont visité le parc et admiré toutes les espèces d'animaux existantes sur le parc : les flamants roses, les pingouins, les fauves, les éléphants, les girafes, les grands singes... Ils ont pu observer leurs attitudes, leur lieu de vie aménagé... Les enfants et les animateurs ont beaucoup apprécié.

Le second jour a été l'occasion d'assister aux différentes animations : nourrissage des animaux, leurs rites de vie, leur longévité, leur vie en captivité, leur milieu naturel... Toujours expliqué de manière très ludique par des soignants très professionnels.



Et en fin de journée, tout le monde est allé rendre visite, à la vedette du zoo, le magnifique PANDA !!!

La journée fut clôturée par une soirée musicale au centre d'hébergement.

Ayant fait le plein de souvenirs, le retour à Donnemarie-Dontilly a eu lieu le lundi avec pour tous un seul mot d'ordre :

Vivement le prochain séjour !!!



Nous devons donc penser aux différentes manifestations que nous aimerions mettre en place cette année pour le plaisir de nos enfants (bénéfices reversés aux caisses des écoles).

Pour que ces événements aient lieu, nous avons besoin de bénévoles, alors que vous soyez parents, grands-parents, frères, sœurs, ..., ou que vous souhaitiez tout simplement faire le bonheur des écoliers de Donnemarie-Dontilly, rejoignez le groupe de bénévoles organisateurs.

Pour tous renseignements, nous vous invitons à utiliser les boîtes aux lettres situées aux sorties des deux écoles (maternelle et élémentaire) ou à nous envoyer un email sur : kermesseedd77@hotmail.fr

A très vite

L'équipe animation des écoles élémentaire et maternelle

MISE EN PLACE DE LA LIGNE EXPRESS N° 7



Très attendue, la nouvelle ligne Seine-et-Marne Express permettant de rallier **Provins à Montereau** est en service.

Elle dessert dix points d'arrêts entre Provins, Longueville, Jutigny, Donnemarie-Dontilly, Montigny-Lencoup, Salins et Montereau-fault-Yonne.

La fréquence est de huit allers retours par jour du lundi au vendredi et quatre allers retours les samedis.



Aujourd'hui, elle se trouve en réparation car elle menaçait de tomber. Il incombe à la mairie de procéder aux réparations. Ces dernières années, un clocheton abîmé ainsi que le support d'une autre cloche ont nécessité des travaux. Dans la mesure du possible, une cérémonie accueillera Joséphine-Pauline à son retour.

D. Vo Van

SAISON TOURISTIQUE

Notre tourelle boulevard d'Haussonville, ancien Syndicat d'Initiative, a fermé ses portes en 2017 n'étant plus aux normes de la loi Notré. Le roi est mort vive le roi ! En lieu et place notre Office de Tourisme a été créé 2 rue René Cassin. Notre permanente, a reçu le public du 1^{er} juin au 15 septembre, du mardi au samedi matin, le samedi après-midi étant réservé aux bénévoles. Le bilan touristique est très satisfaisant à Donnemarie-Dontilly.

La moyenne des visiteurs à l'Office de Tourisme a été d'une trentaine par mois.

Dans le jardin médiéval, les journées « Rendez-vous au jardin » du Ministère de la Culture ainsi que celles de « Couleur jardin » du C.A.U.E. de Seine-et-Marne de mai à fin juin ont permis à 90 personnes de participer aux visites guidées gratuites ainsi que les groupes sur demande ponctuelle.

Par ailleurs des visites guidées gratuites ont été également proposées pour les journées du patrimoine ainsi que celles des deux églises Notre-Dame et Saint-Pierre Saint-Paul le 16 septembre par A.Cré.Dé.Po.

Le stand de l'Office de Tourisme installé dans le Parc de Fortbois a reçu plus de 100 visiteurs lors de la Fête de Pays du 18 juin organisé par A.Cré.Dé.Po.

210 visiteurs sont venus admirer le Parc de Fortbois, le poumon vert de Donnemarie-Dontilly ouvert au public en juillet et en août.

N'oublions pas que grâce à ces permanences et visites, nous faisons travailler les chambres d'hôtes, les restaurants et les commerçants de notre commune.

D. Vo Van

SCÈNES RURALES « MARÉE BASSE »

Le samedi 13 mai, les scènes rurales étaient dans notre village, pour nous présenter « Marée Basse ».

Pour l'occasion, une surprise attendait les nombreux spectateurs qui avaient répondu présent, la salle polyvalente s'était transformée en cirque.

Ce spectacle nous a fait entrer dans le quotidien de deux artistes de cirque, nostalgiques de leur gloire passée. Loin des paillettes, ils se livrent à d'ingénieuses manipulations d'objets et manquent de s'écharper... pour finir par révéler leurs prouesses physiques et leur sens inné du burlesque. À la fois acrobates, clowns et jongleurs, ils jouent avec le danger et tentent des numéros improbables...

Ne craignant ni les taches de gros rouge, ni les lancers de couteau, ils suscitent des situations absurdes, combinant adresse et fausse naïveté.

Pince sans rire et complices, ils ont offert un réjouissant petit cirque de proximité, tout en sensibilité, qui a donné autant de frissons que d'émotions.

La représentation terminée, les spectateurs ont pu échanger avec les comédiens.

Comme à l'accoutumée, la soirée s'est terminée autour du pot de l'amitié.

RENCONTRE AVEC LES COLLECTIONNEURS

En France, beaucoup de personnes sont passionnées par les collections.

Donnemarie-Dontilly ne déroge pas à cet engouement. C'est pourquoi la municipalité avait organisé dimanche 24 septembre une rencontre avec des collectionneurs. Quelques-uns d'entre eux sont venus exposer et présenter avec passion un petit échantillon de leurs splendides collections.



Les visiteurs, assez nombreux, ont pu découvrir des vieilles cartes postales représentant Donnemarie depuis 1900 à nos jours, des poupées, des casques de pompiers, des collections de timbres, des miniatures (voitures, camions, bus de la RATP, véhicules de pompiers, avions).

Je tiens à remercier les exposants qui ont fait partager leur passion et rendez-vous l'année prochaine pour une nouvelle édition.

Collectionneurs, n'hésitez pas à vous inscrire en mairie pour participer.

RANDONNÉE PÉDESTRE

Ce rendez-vous incontournable qui existe depuis plus de 20 ans a dû être modifié pour des raisons autres que climatiques. En effet, les parcours VTT ont été annulés à cause d'un manque de bénévoles pour assurer la sécurité des participants tout au long du parcours.

Néanmoins, deux parcours pédestres ont pu être proposés. Ils ont permis aux participants de pouvoir faire une balade sympathique dans notre belle région.

Ce n'est pas moins d'une cinquantaine de personnes qui s'élancèrent sur les chemins environnant la commune. Une ou deux heures plus tard, les marcheurs et leurs familles se sont retrouvés autour du méchoui traditionnel. Pour clôturer cette merveilleuse journée, chacun a pu repartir avec un cadeau à l'effigie de la commune.

P. Girault

UN 13 ET 14 JUILLET BIEN RÉUSSI

C'est le 13 au soir que les animations de la fête nationale ont commencé. Avec cette année, un pique-nique républicain qui s'est déroulé sous la halle. Même si la participation pour cette première n'était pas énorme, ceux, qui ont répondu présent, ont passé un bon moment de convivialité en attendant la traditionnelle retraite aux flambeaux qui anima les rues de la commune. Au retour place de la mairie, un pot improvisé fut mis en place pour clôturer cette soirée.

Le 14 juillet s'est déroulé sur la Butte Saint-Pierre avec le traditionnel jeu du baquet. Version modernisée et sécurisée par les services techniques qui a permis aux petits et grands de s'y inscrire. Le soleil présent durant toute la journée, a permis à tout un chacun de participer aux nombreux stands de jeux gratuits, des structures gonflables ainsi que du jeu du baquet sans oublier la pétanque.

Merci à tous ceux qui ont participé pour que cette journée soit un succès, merci aux conseillers pour la tenue de la buvette, merci à M. Chenevière pour l'organisation du concours de pétanque et à Jean-Pierre et Nicolas qui ont tourné tout l'après-midi avec le camion /cuve afin que le jeu du baquet soit une réussite.

FÊTE COMMUNALE / BROCANTE

Rendez-vous incontournable de début septembre, la fête Communale de Donnemarie-Dontilly réunie avec la brocante organisée par le Foyer Rural aura été un succès.

Les attractions ont donc commencé le samedi avec l'ouverture de la fête foraine.

Vers 19 h, le traditionnel pique-nique s'est déroulé au terrain de boules le long de l'Auxence où les participants sont venus munis de leur cabas remplis de bonnes choses à manger.

À 22 h 30, nous avons tous rendez-vous pour le feu d'artifice, très beau feu qui a fait l'unanimité auprès du public venu en masse.

Le dimanche, la brocante organisée par le Foyer Rural s'est bien déroulée et elle a connu une bonne affluence durant toute la journée.

APPEL À BÉNÉVOLES

Notre commune organise tout au long de l'année des manifestations pour ses concitoyens (Pâques, Course verte du Montois, VTT et randonnées pédestres, soirées dansantes, fête de la musique, ...

Pour que ces manifestations puissent avoir lieu dans les meilleures conditions, la présence de bénévoles est indispensable pour venir aider la commission animation.

Depuis toujours, de nombreux bénévoles répondaient présents lors de nos manifestations, qu'ils en soient remerciés. Mais l'âge venant, parfois la maladie ou bien leur disparition, d'année en année le nombre a considérablement baissé jusqu'à parfois être obligé d'annuler des manifestations (cette année les parcours VTT).

C'est pourquoi, je viens demander aux personnes qui veulent conserver une vie communale florissante et qui seraient intéressées pour s'investir dans leur commune, de venir nous rejoindre comme bénévole pour que nos nombreuses manifestations puissent perdurer.

Si vous êtes intéressés, venez donner vos coordonnées (noms, adresses et n° de tél) au secrétariat, nous ne manquerons pas ensuite de vous contacter.

Je compte sur vous et vous remercie d'avance.

P. Girault



Espace Social Municipal

L'Espace Social Municipal a été pensé pour répondre aux besoins de la population. Pour que chacun puisse bénéficier de services de proximité, le CCAS organise des permanences avec différents partenaires dans les locaux de ce nouvel espace.

L'Espace Social Municipal a ouvert ses portes le lundi 18 septembre dernier. Il vous aidera dans vos démarches de la vie quotidienne : démarches administratives, informations sur les différentes aides qui pourraient vous être allouées, aide à la recherche d'emploi pour les jeunes de 16 à 25 ans, accès aux droits, ...

Les organismes qui vous accueilleront lors de leurs permanences sont :

La Maison des Solidarités qui informe et oriente les personnes sur l'ensemble des domaines de la solidarité : vie quotidienne, insertion, accès aux droits, aide aux personnes âgées et handicapées.
Permanence : sur rendez-vous, le lundi de 9 h 30 à 12 h (tous les 15 jours).

Le Clic Sillage est un lieu d'accueil, d'écoute et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.
Permanence : le lundi de 9 h 30 à 12 h.

Accès aux droits :
Point relais CAF
Permanences : mardi et vendredi de 9 h 30 à 12 h.

L'ADMR propose une large gamme de services à la personne pour permettre aux personnes de continuer à bien vivre chez eux.
Permanence : jeudi de 14 h à 17 h.

Domicile Services propose des travaux de ménage, jardinage, entretien de la maison, petit bricolage, garde,....
Permanence : lundi de 14 h à 17 h.

La Mission Locale du Provinois est un lieu d'accueil, d'orientation, d'information et d'accompagnement pour les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, destiné à leur insertion sociale et professionnelle.
Permanence : vendredi de 9 h 30 à 12 h.

L'USSIF est une association qui permet aux personnes de continuer à vivre à leur domicile.
Permanence : mercredi de 14 h à 17 h.

Le CCAS accompagne les Donnemaritains en difficulté, vers l'autonomie. Il fonctionne sur un principe qui responsabilise les personnes concernées et privilégie les solutions durables.

Le CCAS vous renseigne sur vos droits, vous oriente vers les organismes compétents, vous conseille et facilite vos démarches.

Permanence : sur rendez-vous, le mercredi matin.

LE LIEN
Publication de la Mairie de Donnemarie-Dontilly
Directeur de la publication : le Maire
Impression : Saxoprint



LES TRAVAUX



De gros travaux de remise en état de voiries ont été réalisés pendant les mois de juillet et d'août

- Avenue de Champabon, de la déviation jusqu'à l'entrée du village
Réfection de la chaussée
- Rue du Pavillon, de la déviation jusqu'au parking du cimetière
Réfection de la chaussée, du parking et de l'allée du cimetière
- Impasse Saint Augustin
Réfection de la chaussée
- Rue Marius Billard, de la rue du Pré Padou à la rue de la Libération
Remise en état des deux trottoirs
- Avenue du Ralloy, de la rue Presgurvic à la Gendarmerie
Création d'un cheminement pour piétons permettant ainsi de rejoindre le passage piétons face à la Gendarmerie.

Aménagement de voirie

La création d'une dizaine de logements rue Radepont nous a conduit à maintenir la circulation des véhicules lors des entrées et sorties des élèves de l'école élémentaire :

Une mise en sécurité totale des élèves s'imposait par :

- Pose de 15 barrières sur une longueur de 23.50 m environ au droit de la sortie de l'école
- Zone 30 sur toute la longueur de la rue
- Sens unique de la rue : de la porte de Melun au Boulevard d'Haussonville
- Mise en place d'un coussin berlinois
- Marquages au sol pour délimiter les places dédiées au stationnement des véhicules.



Embellissement

Pose de nouvelles corbeilles de propreté dans le centre ville et remplacement des corbeilles détériorées dans les autres quartiers de la Commune par les corbeilles récupérées en bon état.



ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BASSÉE-MONTOIS



Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Il s'agit d'un document d'urbanisme réglementaire, c'est-à-dire qu'il fixe, pour l'ensemble du territoire intercommunal, les grandes orientations sur l'évolution de celui-ci ainsi que, plus précisément, les règles applicables à tout projet d'aménagement ou de construction (permis de construire, permis d'aménager, déclaration préalable...).

Il précise notamment les zones où le développement de l'habitat ou des équipements est possible, où peuvent s'implanter les activités économiques, il identifie les secteurs réservés aux activités agricoles et enfin, il détermine les espaces naturels à préserver.



Tous concernés par le PLUi !

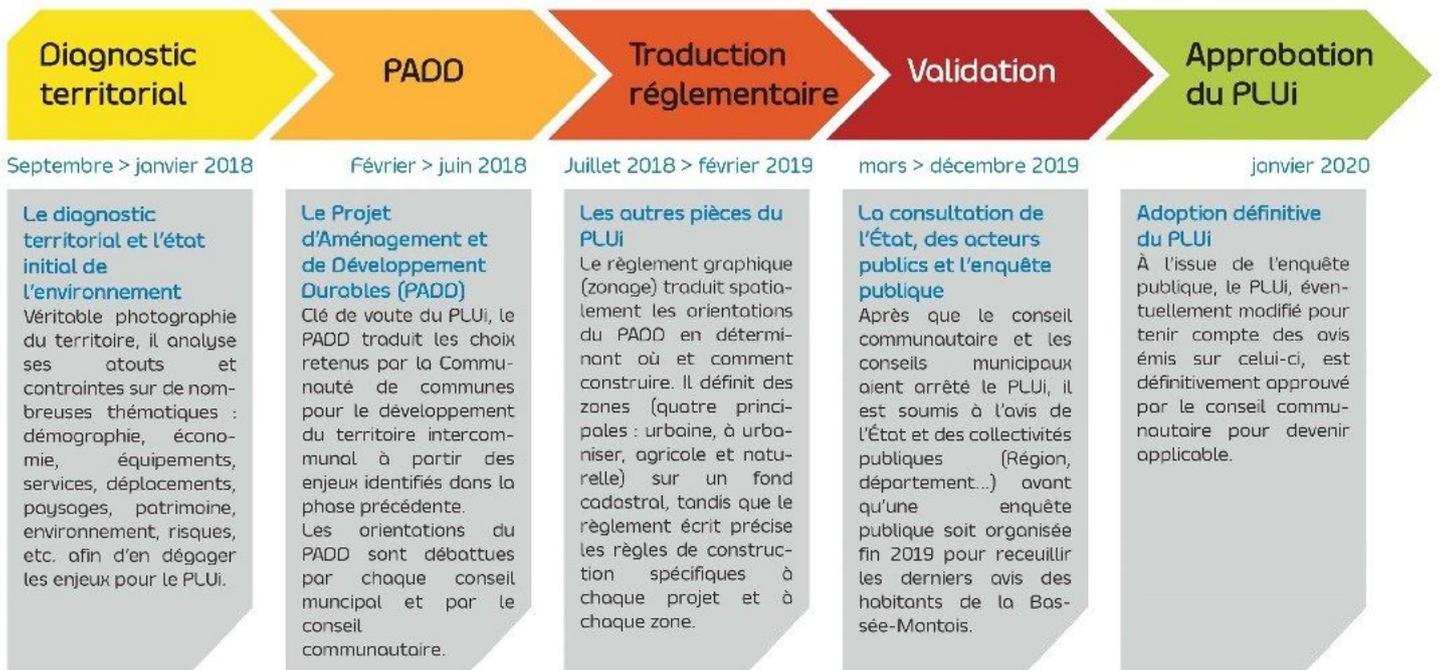
La communauté de communes a prévu d'associer la population au travers de plusieurs mesures de concertation : articles dans le journal d'information de la communauté de communes, site internet, panneaux exposant les résultats des principales étapes d'élaboration du PLUi et des réunions publiques.

**Une première réunion publique est prévue
le jeudi 30 novembre à 19 h 30
à la Salle Polyvalente de DONNEMARIE-DONTILLY**



Le calendrier du PLUi

Le calendrier d'élaboration et d'approbation du PLUi s'étale de 2017 à 2020 suivant cinq grandes étapes principales et des dates clés relatives aux actes administratifs obligatoires.



Bibliothèque municipale « Aimé Césaire »

(01.60.58.44.60)

Mardi : 15 h - 18 h - Mercredi : 10 h - 12 h et 15 h - 18 h

Vendredi : 15 h - 18 h - Samedi : 10 h - 12 h

Mois du film documentaire

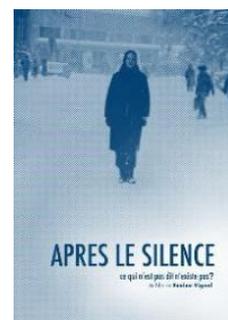
APRES LE SILENCE parle des effets encore prégnants de la dictature, après la dictature. Un film sur l'abus d'Etat, sur la peur, sur la transmission du silence, génération après génération. Un film sur la place laissée (malgré tout ce que l'on peut savoir) à des fantômes qui empêchent de vivre le présent. Trois générations murées dans le silence. Le déni en héritage, puisque rien n'a été remis à sa place, rien n'a été dit. Il ne suffit pas de tuer le dictateur pour tuer la dictature.

Projection de « **Après le silence : ce qui n'est pas dit n'existe pas ?** »

Vendredi 17 novembre à 20 h

En présence de **Vanina VIGNAL**, réalisatrice

Sur réservation



Troc'livres

Qu'est-ce que le Troc livres ?

Il s'agit d'un échange de livres entre usagers et la bibliothèque. Le but de cette action est de redonner une seconde vie aux livres.

Comment ça marche ?

Le principe est simple : 1 livre apporté = 1 livre à emporter !

On apporte au moins un livre à soi dont on ne veut plus, pour l'échanger contre un nouveau livre chiné dans la bibliothèque, parmi le choix de livres proposés.

Quels documents seront acceptés ?

Des romans, documentaires, albums, bandes dessinées adultes et jeunesse en bon état.

Quels documents ne seront pas acceptés ?

Les livres cassés, déchirés, raturés, défraîchis... ne seront pas échangés. Les périodiques, encyclopédies, dictionnaires, les manuels scolaires ne seront pas acceptés.

Quand ?

Aux heures habituelles d'ouverture de la bibliothèque.

Pour Qui ?

Tous les abonnés de la bibliothèque.

L'école des loisirs



Titoumax de 2 à 4 ans, ..., Médium Max pour les plus de 13 ans. Du tout-petit au jeune adulte).

Afin de bénéficier de tarifs préférentiels, environ 14 € de réduction (commandes regroupées), la bibliothèque vous propose des abonnements sur 8 mois avec 8 niveaux de lecture à « l'École des loisirs » (éditeur spécialisé en littérature jeunesse) selon l'âge de votre enfant (Bébémax jusqu'à 3 ans,

Renseignez-vous !

L'équipe de la bibliothèque

L'année 2017 est à marquer d'une « Pierre blanche », malgré le report d'une bonne année des travaux de restauration de l'ancienne Église de la Butte Saint Pierre devant être reconvertie en Pôle culturel du Bassée-Montois. Il faut savoir être patient, tout en restant vigilant.

Pour clore le C.3D (Contrat Départemental de Développement Durable) avec une somme largement inférieure à l'estimation de l'Architecte du Patrimoine, un contrat de ruralité incluant les travaux, cette fois avec une somme conséquente, a été approuvé par les Maires en Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Bassée-Montois (CCBM). Il est actuellement à la signature du Préfet. Croisons les doigts...

Par ailleurs, l'ACréDéPô en tant qu'Association Patrimoniale a été cooptée puis élue pour siéger en tant que Personne Morale représentée par son président aux Conseils d'Administration du nouvel Office Intercommunautaire du Tourisme du grand Provinois comprenant le Bassée-Montois, le Provinois et les deux Morin.

Fidèle à une tradition, « La Fête Historique de Pays », a reçu plus de 750 visiteurs dans le parc Fortbois, généreusement mis à disposition par Ségolène et Jean de Froidefond, le dimanche 18 juin lors des Journées du Patrimoine de Pays et des Moulins le troisième week-end de juin. L'organisation de cette Fête et une météo favorable ont permis son classement national au top 5 des sites les plus fréquentés sur 800 en France.

Enfin, les Journées Européennes du Patrimoine, toujours le troisième week-end de septembre. Cette année le 16 septembre pour Donnemarie et ses environs, et le 17 septembre pour l'Abbaye cistercienne de Preully ont occasionné des visites guidées intéressantes malgré un temps maussade et la brocante de Bray-sur-Seine. On a pu accueillir des visiteurs venus de différentes communes du CCBM et même de la région parisienne et de Toulouse. Le local municipal du 2 rue Cassin, servant d'accueil pour la manifestation, a été particulièrement apprécié.

Pour l'année à venir, ces manifestations seront reconduites lors des troisièmes week-end de juin et septembre. Nous vous invitons à les noter sur vos agendas.



Fête historique de Pays le 18 juin 2017, le parc Fortbois vue partielle des stands, © Michel Vauttier.



JEP 16-09-2017 : Visite guidée de la tuilerie-briqueterie de la « Mare Vincent » Patrimoine Industriel de Donnemarie-Dontilly (© Alain Métayer).

En médaillons

1. Une palette de briques sur chariot à l'entrée du four
2. Le séchoir à briques et à tuiles restauré il y a une vingtaine d'années.

A. Thriot-Thoret

DEPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

SUR NOTRE COMMUNE

Enjeux et usage de la fibre optique



Après le téléphone, l'ADSL ou le câble, c'est désormais la fibre optique qu'il faut amener au plus près des logements, des locaux d'entreprises et des sites publics (**des débits symétriques de 10 à 50 fois plus élevés que sur le cuivre**).

La fibre optique est le support le plus approprié pour **réduire la fracture numérique** puisqu'elle permet à tous les abonnés de disposer des mêmes débits et services, indépendamment de leur distance au central optique.

Quelques exemples d'usages domestiques

Navigation aisée sur Internet, téléchargements volumineux, gestion des photos et vidéos personnelles sur le Cloud, mises à jour de logiciels, streaming vidéos, télévision Haute Définition, etc., tout cela simultanément par plusieurs utilisateurs.

Quelques exemples d'usages professionnels

Services informatiques ou télécoms hébergés sur Internet (le Cloud), télétravail, sauvegardes à distance, téléchargements des données professionnelles même très volumineuses, synchronisation de données inter-sites, Datacenters, visioconférence de qualité professionnelle.

Avec la fibre optique, la seule limite est notre imagination...

L'ambition de Seine-et-Marne Numérique est d'apporter la fibre optique sur 477 communes, soit 55 % des foyers seine-et-marnais, sur la période 2015-2025. **En ce qui concerne notre commune, ce déploiement a été confié à deux entreprises, la Société COVAGE et la Société INEO.**

Étapes du déploiement

Les durées pour chaque étape sont données à titre indicatif, en effet, les entreprises ci-dessus nommées opèrent également sur d'autres communes de notre secteur et tout aléa survenant sur une commune a des répercussions sur le calendrier. De ce fait, nous ne pouvons pas nous engager sur une date de fin de travaux. A ce jour, nous prévoyons une mise en exploitation pour le 2^{ème} semestre 2018 sans engagement de notre part.

Etape 1 : Conception – la phase d'étude (8 mois environ)

La phase d'étude est en cours sur notre commune depuis le printemps 2017 et comprend les actions suivantes :

- a) Recensement des logements et des installations existantes permettant le passage de la fibre (chambre, poteau, conduite et passage en façade).
- b) En fonction des données du recensement, de nouveaux réseaux peuvent être réalisés.
- c) Obtention d'une autorisation de tous les propriétaires des habitations concernées par les travaux de pose de lignes de câbles de fibre optique en façade. Elle se concrétise par la signature d'une convention par le propriétaire ou le gestionnaire d'immeubles, ces démarches sont menées par l'intermédiaire des prestataires en charge du déploiement, ceux-ci se présentent avec un courrier signé conjointement par le président du syndicat Seine et Marne Numérique et Monsieur le Maire.

ATTENTION, si le propriétaire accepte, le chantier se poursuit pour la pose d'un **Point de Branchement Optique (PBO)** et cheminement de façade. Si un propriétaire refuse ou ne répond pas, le chantier s'arrête en amont du réseau privant ainsi de raccordement tous les voisins en aval.

Ces passages en façades concernent surtout le centre bourg où déjà les réseaux télécom, EDF et éclairage public sont fixés sur les dites façades.

Afin d'assurer le bon déroulement de ce projet, la commune prendra en charge les points suivants :

- La validation des emplacements de sites techniques, principalement des shelters, des armoires de rue, ou poteaux supplémentaires selon les besoins
- Les projets de construction
- Les travaux réalisés par les communes (VDR, etc.)
- L'obtention des autorisations administratives :
 - * Les permissions de voirie
 - * Les arrêtés de circulation permanents
 - * Les déclarations préalables
 - * Les arrêtés d'élagage
 - * Les arrêtés communaux de création d'adresse, en cas d'incomplétude de la base Adresse Nationale
- L'aide au conventionnement façade et immeuble.

Étape 2 : Réalisation des travaux (7 mois environ)

Les actions :

- Mise en place des locaux techniques (un local technique a déjà été posé Rue du Montgras et très prochainement, un second local technique plus important, sera posé dans l'emprise de la station d'épuration)
- Travaux de passages de câbles ont débuté début septembre
- Aménagement des parcelles qui accueillent les installations techniques.

Sur le domaine public :

- Travaux de génie civil en l'absence de réseau existant, ce qui inclut le changement de poteaux (parfois la pose de nouveaux poteaux) et la construction de chambres et de fourreaux
- Déploiements de la fibre optique dont le tirage des câbles, l'installation des boîtiers, le raccordement des câbles à l'intérieur des boîtiers, enfin les vérifications via des appareils de mesures.

Concernant cette période de travaux, la sécurité des chantiers est bien sûr assurée par les prestataires de Seine-et-Marne THD et Seine-et-Marne Numérique.

Étape 3 : Période de commercialisation du réseau sem@fibre77 aux Fournisseurs d'Accès à Internet (FAI)

Une fois les travaux terminés, la réglementation impose une période de gel de trois mois au cours de laquelle les usagers ne peuvent pas souscrire d'abonnement. Cette période a pour objectif de permettre aux divers **F.A.I. INTERESSES** de se faire connaître.

Exemple de F.A.I. (SFR, BOUYGUES, FREE) ATTENTION, ce n'est qu'un exemple, ces entreprises ne seront peut-être pas intéressées pour venir faire des offres.

Étape 4 : Exploitation et commercialisation auprès du client (3 mois)

Dès que la période des trois mois sera achevée, toute personne intéressée pourra souscrire un abonnement et ainsi faire l'objet d'un raccordement. Tout nouvel abonnement donnera lieu à un raccordement dans un délai de quatre semaines maximum.

- Les particuliers, les artisans, les commerçants, les professions libérales et autres pourront souscrire un abonnement auprès du FAI de leur choix, parmi ceux présents sur le réseau FTTH (tous les FAI ne sont pas présents sur toutes les zones de connexion)
- Un rendez-vous sera pris pour effectuer le raccordement final avec pose de la **Prise Terminale Optique (PTO)**
- Ensuite, la mise en service sera effectuée par le FAI. **PRINCIPE : Le FAI est l'interlocuteur unique de l'abonné.**

A NOTER : Certains administrés s'interrogeront sur l'absence des opérateurs nationaux sur le réseau sem@fibre77. Cette absence n'est due qu'aux choix de ces opérateurs et non à une discrimination (un blocage de tel ou tel acteur).

Raccordement final chez l'abonné

Le raccordement final d'un abonné n'est effectué **qu'après la souscription à une offre Internet auprès d'un FAI** par l'abonné lui-même. Cette démarche déclenchera le raccordement comme indiqué ci-dessus.

Le coût du raccordement final pour l'abonné dépend de la politique commerciale du FAI *(en pratique, ce coût est le plus souvent compris entre une gratuité du raccordement et 150 € environ. **Ces chiffres sont donnés à titre indicatif et ne correspondent en aucun cas à un engagement de notre part**)*

Le raccordement final consiste à installer un câble de fibre optique entre le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche (dans la colonne montante pour un collectif, ou à quelques dizaines de mètres de la limite de propriété d'un pavillon ou local, sur l'emprise publique, en chambre ou sur poteau) et l'intérieur du logement.

A l'intérieur du logement, un câble sera tiré en apparent (très faible diamètre et blanc, le long des plinthes et dans les angles du bâti), jusqu'à l'emplacement où sera installée une nouvelle prise, (PTO). Cette PTO sera placée de préférence derrière le téléviseur du salon ou dans l'entrée. L'installation d'une PTO n'aura aucune incidence sur le réseau téléphonique en cuivre ni la prise « T » téléphonique, qui appartiennent à Orange. Ainsi, l'abonné disposera de 2 réseaux de télécommunications chez lui, un en cuivre et l'autre en fibre optique, plus performant.

Passage du câble de fibre optique sur votre domaine privé

Le réseau de la fibre optique sera tiré en parallèle du réseau téléphonique de France télécom, sans dépose de celui-ci, cela sera donc soit en aérien, en souterrain ou en façade.

Si votre réseau téléphonique arrive en aérien

Le câble fibre optique sera en aérien jusqu'à votre habitation

Si votre réseau téléphonique arrive en souterrain

Le câble de fibre optique sera tiré à l'intérieur des gaines existantes dans votre propriété, souvent dans les mêmes que celles dans lesquelles le câble téléphonique a été passé.

Préconisations techniques si aucune gaine existante n'était réutilisable

Dans certains cas, la ou les gaine(s) existante(s) pourrai(en)t être inutilisable(s). Par exemple, si la gaine est bouchée ou écrasée ou saturée. Dans ce cas, il sera demandé à l'abonné d'installer lui-même, et à ses frais (puisqu'en propriété privée), **une nouvelle gaine entre la limite de propriété et l'intérieur du logement**. Dans ce cas (toujours pour l'abonné en pavillonnaire), il est préconisé **la pose de deux tubes en souterrain entre sa limite de propriété privée et le point d'entrée dans l'habitation**, ainsi que la pose d'un regard en limite intérieure de propriété privée (30 cm x 30 cm x 30 cm).

- Le regard en limite intérieure de propriété privée doit être placé sur le trajet des tubes, et éventuellement, lorsque la distance entre la limite de propriété et l'habitation est supérieure à 40 m, il convient de prévoir un regard tous les 40 m.

- Chaque tube sera de type gaine polyéthylène couleur verte annelée (intérieur lisse) de diamètre intérieur minimum 25 mm et extérieur maximum 45 mm (conformes à la norme NF EN 50086 2-4). Chaque tube contiendra un filin imputrescible pour faciliter le tirage du futur câble d'abonné.

- La tranchée réalisée sera idéalement de 60 cm de profondeur, mais 40 cm suffisent en général, sur un terrain ne subissant pas le passage de véhicules lourds type voiture (dans ce cas, prévoir 80 cm) ou tracteur (dans ce cas, prévoir 100 cm). Un grillage avertisseur souple et vert sera placé sur un lit de sable recouvrant les tubes, environ 20 à 30 cm au-dessus des tubes.

Pour plus de détails, consultez le « Guide pratique pour le raccordement des maisons individuelles neuves au réseau en fibre optique FTTH », disponible sur le lien suivant :

<http://www.objectif-fibre.com/wp-content/uploads/2014/12/guide-pratique-sur-les-maisons-individuelles-neuves.pdf>

Si votre réseau téléphonique arrive en façade

Le câble fibre optique sera en façade en suivant le réseau téléphonique jusqu'à votre habitation.

Lors du précédent bulletin, « *Le Lien n°113* », il vous était présenté la première partie de l'architecture du fleuron de notre patrimoine bâti, l'église Notre-Dame de Donnemarie, à savoir son clocher. Ce bulletin ne vous présentera que l'architecture extérieure de l'édifice.

L'ARCHITECTURE DE NOTRE-DAME VUE DE L'EXTÉRIEUR

C'est un monument assez massif de près de quarante mètres de long, de plus de vingt-cinq mètres de haut et d'environ vingt-deux mètres de large à la base solidement ancré au sol perpendiculairement à la pente du coteau. Sans transept apparent, le vaisseau central est flanqué de collatéraux renforcés par des arcs-boutants prolongés en arcades. Ils s'arrondissent en abside au levant, où se trouvent les autels de la Vierge au nord et de St Joseph au sud. Les façades est et ouest sont en pignon ce qui est rare.

Au midi : adossé à la muraille se trouve un puits médiéval, le puits St Joseph. A côté se trouve l'entrée sud de l'église précédée de huit marches et constituée d'un portail en chêne clouté de fer à double battant niché dans un embrasement à trois mouvements comportant chacun deux colonnettes à chapiteau orné de verdure. Le tympan est en plein cintre, en bas-relief, la vierge assise, est le sujet central, encadrée par deux anges qui l'encensent, à ses pieds, deux donateurs lui adressent leur supplique.

Pour la petite histoire, notons ici que c'est grâce à l'initiative heureuse d'un maître maçon local que cette pièce a pu parvenir jusqu'à nous. En effet, chargé par les autorités, en l'an II, de faire disparaître ce témoignage de temps révolus, il se contenta de le noyer dans un affreux mélange à base de plâtre. Quand l'orage fut passé il a suffi de gratter l'enduit pour faire réapparaître la sculpture.

Au-dessus, une jolie rosace constituée de vitraux présente le couronnement de la Vierge entourée de six lobes.

Au couchant : la façade comportait autrefois trois portails. Seul le portail central subsiste donnant accès à la nef principale. Il est constitué de deux grandes portes en chêne clouté séparées par une estafette à chapiteau doublée, en avant par une statue-colonne ou trumeau représentant le Christ supporté par un Samson. Les deux portails, à gauche et à droite du central donnant accès aux collatéraux, ont été bouchés. Au-dessus le linteau comporte cinq tableaux représentant successivement de gauche à droite : l'Annonciation, la Visitation, la Nativité, l'Adoration des Mages et la Présentation au temple. Au-dessus du linteau et au centre, du tympan, le Christ bénissant, trône encadré par les quatre évangélistes assis. Une grande partie des sculptures de la voussure a été fort maltraitée fin 1793, les petits sujets martelés et les grandes statues décapitées. Selon certains, les têtes auraient été précipitées dans le puits Saint Joseph mais une exploration de ce dernier effectuée dans les années 1980 s'est révélée infructueuse.

La façade nord : reçoit la sacristie qui s'y appuie. Un profond fossé, pavé et cimenté la longe afin de protéger l'édifice contre le ravinement et les infiltrations des eaux pluviales.

Au levant : trois grandes fenêtres terminent la façade en chevet plat rappelant celle de l'Abbaye cistercienne de Preully.

L'architecture de Notre-Dame vue de l'intérieur vous sera proposée dans le prochain numéro du bulletin.



Donnemarie-en-Montois
(S.-et-M.)
L'Église - Le Grand Portail
et l'Entrée de l'Ancien Cloître

A. Thriot-Thoret
Délégué territorial
Tél. : 06.86.28.12.36

Portail principal de Notre-Dame côté couchant, à gauche l'ancien portail du collatéral nord aujourd'hui fermé

École de musique

Musique dans le Montois

Au mois de septembre, les cours ont repris à l'École de Musique :

- En cours individuel, les enfants – dès le début de l'école primaire – et les adultes – il n'y a pas d'âge limite ! – peuvent ainsi apprendre à jouer du piano, de la guitare classique ou électrique, de la flûte à bec, traversière ou flûte de pan, de la batterie et des percussions, de l'accordéon, du saxophone, de la trompette ou du trombone... Tout cela accompagné de solfège pour un apprentissage complet.



- Pour les plus jeunes, dès la maternelle, un atelier d'éveil musical est proposé le mercredi après-midi.

- À partir de 8 ans, des ateliers de pratiques collectives (multiclaviers ou « groupe ») permettent d'apprendre et de découvrir le plaisir de faire de la musique ensemble.

- Les adultes, sans formation musicale, peuvent, à tout moment, rejoindre l'ensemble vocal « Décontrasté.e.s » ou le groupe de batucada (percussions brésiliennes) Sambadaboum...

Les cours, individuels et collectifs, ont déjà repris, mais on peut s'y inscrire tout au long de l'année.

Pour tout renseignement complémentaire (tarifs, lieux, horaires...), n'hésitez pas à nous contacter :

ecoledemusiquemb@gmail.com

Site internet :

www.ecolemusique-montoisbassée.fr

Diabs du Montois et Bassée

LE DIABETE est une maladie très mal connue, sournoise. Bien souvent on s'ignore diabétique.

Vous avez une équipe à votre écoute près de chez vous pour les 42 communes du bassée-montois.



Nous nous réunissons tous les premiers lundis du mois de 15 h à 17 h, en alternance entre Donnemarie-Dontilly et Bray-sur-Seine.

Diabs du Montois Et Bassée 24 bd du Nord
01.60.67.39.06

L. Montenat.

Échiquier du Montois

Le club d'échecs a repris son activité le 12 septembre dernier. Monsieur Joseph Ton anime le club pour la saison 2017-2018. Joueur de grande expérience et pédagogue (il intervient entre autres à l'Internat d'excellence de Sourdon), il permettra à nos jeunes adhérents, comme aux moins jeunes, de s'initier et de se perfectionner à ce jeu millénaire.

Si vous souhaitez nous rejoindre, n'hésitez pas à nous rendre visite le mardi de 18 h à 19 h au foyer communal, 9 rue de l'Église.



Pour être informé de nos activités et pour tout renseignement, merci de nous contacter par courriel (echiquierdumontois@yahoo.com) ou par téléphone (06.17.05.09.83).

Boulistes du Montois

Le concours du 17 avril a réuni 27 équipes, les deux équipes finalistes se sont partagées les gains de la finale.

Le troisième concours d'été s'est déroulé à la mêlée tournante, 40 joueurs, victoire de MATHIEU F. devant Mme QUIGNOT F. 3^{ème} CARRASCO F.

Le 30 avril une nouveauté dans la commune grâce à l'association J'AIME DONNEMARIE, nous avons organisé un concours réunissant les commerçants, artisans, la municipalité et bien sur les boulistes qui ont dominés ce concours de la tête et des épaules, j'espère que nous recommencerons l'an prochain

Le 14 mai, concours en doublette formée 46 joueurs, victoire de MAIRE M./MASSON S. devant GOUCHON E./PELLETIER J. troisième PREVOST F. /GABORIT J.

Le 28 mai concours à la mêlée tournante, 41 participants, victoire de CARRASCO F. devant CHENEVIÈRE G. troisième MATHIEU J. -A.

Le 05 juin lundi de pentecôte concours en doublette ouvert à tous, 34 doublettes, les deux finalistes ont partagé les prix de la finale.

Le 18 juin concours en triplette 45 joueurs, victoire de la triplette LIQUETTE T. /LIQUETTE Y. ZEVEILLEAU B. devant RENARD A.-G. /PERICAUD M. et M., 3^{ème} ROBINOT D./MAIRE M./CHENEVIÈRE G.

Le 24 juin, journée de la pétanque 50 joueurs, victoire de LAVEAU J. devant BRETON Y., troisième PREVOST F. Merci aux donateurs de lots, la Municipalité, le Conseil Départemental, le magasin CASINO, la Maison de la Presse, le Crédit Agricole.

Le 1^{er} juillet, concours en doublette formée nocturne, 36 joueurs, victoire de PELLETIER J./GOUCHON E. devant SOSINSKI J.-J. /GOBINOT J. -L., troisième DENEUCHATEL N. LAISNE F.

Le 09 juillet concours en tête à tête, 37 joueurs, victoire de CHENEVIÈRE G. devant MATHIEU F. troisième MASSON S.

Le 30 juillet, concours en doublette formée 40 joueurs, victoire de ROBINOT D. : CHENEVIÈRE G. devant FOULQUIER S./MATHIEU J. -A. troisième DENEUCHATEL N./LAISNE F.

Le 6 août concours à la mêlée tournante, 36 joueurs, victoire de ROBINOT D. devant DENEUCHATEL N. 3^{ème} Mme MATHIEU N.

Le 27 août concours en triplette formée, 45 joueurs, victoire de la triplette ROBINOT D. /MAIRE M. /CHENEVIÈRE G. devant CHENEVIÈRE C. /MASSON S. /DENEUCHATEL N. troisième LAISNE F. /BRETON Y. /MORISSEAU D.

Le 2 septembre concours en doublette 38 joueurs, victoire de ROBINOT D./CHENEVIÈRE G. devant GOBINOT J.-L. /SOSINSKI J.-J., 3^{ème} LAISNE F./SILVAIN C.

Le 9 septembre 3^{ème} concours ouvert à tous 17 équipes y ont participé, les deux équipes restantes se sont partagées les gains.

Pour tout contact : 06.71.88.25.97

G. Chenevière

Croix-Rouge

Le 28 juillet dernier, la Croix Rouge organisait une journée à Trouville. 38 bénéficiaires (adultes et enfants) se sont inscrits, pris en charge pour le transport et le repas de midi.

La Croix Rouge a fait sa rentrée le 1^{er} septembre avec la distribution alimentaire pour les bénéficiaires (qui a lieu un vendredi sur deux), et le vestiaire ouvert à toute la population, tous les mercredis et vendredis de 14 h à 16 h (pendant les périodes scolaires).

Pour pouvoir continuer toutes nos activités, nous sollicitons votre générosité soit en participant les 24, 25 ou 26 novembre à la collecte alimentaire ; soit en envoyant un don à la Croix Rouge (33 rue des Fossés à Donnemarie-Dontilly), pour lequel un reçu fiscal vous sera adressé.

Suite à la catastrophe provoqué par l'ouragan Irma dans les Îles Caraïbes, si vous souhaitez faire un don, vous l'envoyez directement à Croix Rouge Française, URGENCES CARAIBES – 75678 PARIS CEDEX 14 (le reçu fiscal vous sera envoyé directement de Paris).

Enfin, si vous avez un peu de temps libre et que vous voulez nous aider à grossir nos rangs de bénévoles, n'hésitez pas à contacter Olivier Lamy (président) au 06.46.68.42.02.

D'avance, merci de votre aide et de votre compréhension.

Bureau de l'Unité locale

Shakti

L'association **SHAKTI** propose des cours de Hatha Yoga, Yoga Nidra (Relaxation), Qi Gong, Tai Chi Chuan et Méditation.

Ces disciplines ont en commun une même perspective d'équilibre physique et psychique, d'apaisement du mental, de gestion du stress et des émotions, de santé, et de bien-être. Elles s'adaptent à tous et ne nécessitent pas une condition physique particulière, car les participants sont invités à pratiquer selon leurs possibilités du moment.

*Le **Qi Gong** (prononcer « tchi kong ») signifie : contrôle ou maîtrise du **Qi** (énergie ou souffle vital), et peut être qualifié de gymnastique chinoise de l'énergie.*

*La pratique se base sur des mouvements lents synchronisés avec la respiration et s'harmonisant avec la circulation du **Qi**, ainsi que des postures fixes, des respirations spécifiques, des concentrations, des visualisations... le tout visant à capter l'énergie, la concentrer, la faire circuler dans les méridiens, la régulariser et ne pas la disperser notamment avec le stress et les émotions.*

*À travers ses tempos lents et harmonieux, le **Qi Gong** représente une pause idéale pour se ressourcer et se recentrer.*

*Le **Tai Chi Chuan** est un art martial interne qui procède du **Qi Gong**.*

La forme proposée (école Yang - style Chen Man Ch'ing) se compose de 37 mouvements à la fois fluides et très enracinés qui se déploient dans les 4 directions et les 4 demi directions, et correspond à une forme simplifiée (plus adaptée à une pratique en occident) par rapport à la série complète de 108 mouvements.

Le **Hatha Yoga** est un travail sur la respiration au travers d'un ensemble de postures visant à tonifier et assouplir le corps pour élever le niveau de vitalité et de conscience, alors que le **Yoga Nidra** est une technique de relaxation très complète dont beaucoup de disciplines occidentales se sont inspirées, comme la sophrologie et le training autogène.

Les cours ont lieu :

Le mardi à la salle polyvalente de **Donnemarie-Dontilly**

18 h : Yoga
19 h : Qi Gong
20 h : Tai Chi Chuan

Possibilité d'intégrer les cours à tout moment de l'année.

Des séminaires de méditation ont lieu le mercredi une fois par mois : renseignements par téléphone.

Des séances individuelles ponctuelles ou avec un suivi sont également possibles

Professeurs :

- **Ysabel ARGENT – PONS** est infirmière spécialisée, professeur diplômée FEQGAE (Fédération Européenne de Qi Gong et Arts Énergétiques / Tai Chi Chuan), ainsi que de la FFHY (Fédération Française de Hatha Yoga).
- **Michel ARGENT** est psychologue, psychothérapeute et professeur de Qi Gong de la FEQGAE.

Renseignements :

Association SHAKTI
Tél. : 01.60.67.44.28 / 06.79.59.58.25
michel.argent36@gmail.com

Site :
<https://assoshakti.wordpress.com>



A 16 ans.

en mairie ou en ligne (www.mon.service-public.fr).

Justificatifs : livret de famille à jour et pièce d'identité justifiant de la nationalité Française (carte nationale d'identité ou passeport)

Cette étape est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, permis de conduire, CAP, BEP, BAC, etc.).

Après le recensement, il faut informer les autorités militaires de tout changement de situation.



Le Chœur du Montois et du Provinois

CHŒUR du MONTOIS et du PROVINOIS : du chant médiéval à l'œuvre lyrique

Sous l'impulsion de son chef, Fabrice Sansonetti, et de sa Présidente Elodie Faas, notre chœur, contrairement à d'autres, ne se spécialise pas dans un domaine particulier, mais s'attaque avec bonheur aussi bien aux chants médiévaux et de la Renaissance, qu'au chant baroque ou à des œuvres lyriques, ou à des chants de circonstance : fêtes, mariages, etc.

Depuis juin dernier, le programme fut assez dense :

- pour la fête de pays du 18 juin dans le cadre des JPPM, organisée par l'ACrédéPô dans le superbe parc de Fortbois, devant un public fort nombreux, nous avons donné un concert multi-époques, auquel s'ajoutaient les trompes de chasse des sonneurs de Provins. Notre soprano Anne-Sophie Vogel-Folgosa y a joué Amazing Grace à la cornemuse en l'honneur du Professeur Cabrol, décédé peu avant.
- Le 23 juin, pour la fête de la musique place de la Mairie, nous étions renforcés par nos amis du Chœur Ardent d'Hennebont tout juste arrivés de leur Morbihan. Ils ont enchaîné avec nous les séances de la fête médiévale de Provins le 24 et le 25 (7 séances plus le défilé). Belle occasion pour des échanges fraternels, hospitaliers et gastronomiques...
- Le 28 juin, à notre repas de fin de session, nous avons donné un chant surprise préparé ensemble, accompagné de 4 guitares, en témoignage à nos animateurs de ce que le chant commun nous apporte : progrès, harmonie, partage, amitié.
- Notre stage de juillet à la salle des fêtes de Jutigny se termina en apothéose par le concert final le 14 dans la belle église de Villenauxe-la-Petite, en présence de notre ancienne Présidente Madame Marcelle Touchais.
- Le 6 septembre, nous avons écouté - avec humilité - à la Philharmonie de Paris, le Chœur et l'Orchestre de Paris interpréter entre autres les Funérailles de la Reine Mary de Purcell, morceau difficile que nous préparons pour nos prochains concerts.
- Le 9 septembre, nous chantions à Donnemarie-Dontilly une belle messe de mariage.

Pour la suite, comme tous les ans, nous chanterons Noël : le week-end des 9 et 10 décembre, à la crèche vivante à Sainte Quiriace de Provins, le 22 à Donnemarie, et à d'autres dates à Souppes, Château-Landon, Saint Loup de Naud.

En projet pour 2018 : participations aux médiévales d'Hennebont (fin juillet), et à une grandiose « célébration orphéonique » (concert multi-orchestres et multi-chorales) à l'école des officiers de gendarmerie de Melun, le 8 septembre.

Nous répétons tous les mercredis hors vacances scolaires. Nous recrutons toujours. Bienvenue aux nouvelles et nouveaux qui nous ont rejoints récemment. Contact : Nicole Deplanche, secrétaire, tél : 01.60.67.43.21.



Fête de la musique, le 23 juin, avec nos amis d'Hennebont, place de la Mairie

Conseil Municipal du 30 juin

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISETTO, Mme MONPOIX, M. GIRAULT, Mme VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, M. BEAUSSART, Mme MOULET, M. ARLAIS, Mme PIRSON.

Absents : M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine, M. LEBAS, Mme LETERRIER excusée et représentée par Mme MOULET, M. ONDOA BELINGA, M. MENEZ excusé et représenté par M. ARLAIS, Mme MINASSIAN.

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL EN VUE DE L'ÉLECTION DES SÉNATEURS

Une liste complète est déposée et enregistrée, composée de 7 délégués et de 4 suppléants : M. GIRAULT Pascal, Mme VOVAN Danielle, M. BORZUCKI Jean-Claude, Mme BOUGEANT Jocelyne, M. PASCUAL-MARTIN Thierry, Mme MULLIEZ Marianne, M. ARLAIS Michel, Mme MOULET Valérie, M. GRISETTO Michel, Mme LETERRIER Carine, M. POTEAU Rodolphe.

Monsieur le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement de la candidature, il est procédé au vote à bulletins secrets.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 17
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 17

La liste enregistrée a obtenu 7 délégués et 4 suppléants.

NOMINATION D'UN COORDONNATEUR

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement en 2018.

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des membres présents :

- **De désigner** un coordonnateur d'enquête chargé de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement qui peut être soit un élu local (maire, adjoint au maire ou conseiller municipal) soit un agent de la commune.
- Le coordonnateur, si c'est un agent de la commune, bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire (IFTS ou IHTS).
- Le coordonnateur, si c'est un élu local, bénéficiera du remboursement de ses frais de missions en application de l'article L 2123-18 du CGCT.
- Le coordonnateur d'enquête recevra 16,16 € pour chaque séance de formation.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ ET DES PRIX DU SERVICE DES EAUX

Monsieur le Maire et Monsieur Grisetto présentent le rapport annuel de SUEZ Lyonnaise des Eaux France concernant la qualité et les prix du service des eaux pour l'année 2016.

Le rendement du réseau de distribution était de 72,6 % (diminution de 0,3 % par rapport à 2015). La sectorisation par débitmètres a été réalisée en 2017 afin d'améliorer davantage ce rendement. Il est à noter que la consommation d'eau diminue toujours (2012 : 190 554 m³, 2015 : 163 026 m³, 2016 : 117 298 m³).

SUEZ est restée mobilisée pour permettre la continuité de service face aux inondations de mai/juin 2016.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau pour l'année 2016.

Le rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

RAPPORT ANNUEL 2016 SUR L'ANALYSE DE LA QUALITÉ ET DES PRIX DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT

Il en est de même pour le rapport sur la qualité et les prix du service assainissement établi par AQUALTER, délégataire, pour l'année 2016. Il en résulte 91 % de conformité des rejets de la station et 41,18 tonnes de matières sèches ont été produites en 2016 avec 100 % de conformité de la filière boue.

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement pour l'année 2016.

Ce rapport est consultable par le public aux horaires d'ouverture du secrétariat de mairie.

**INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE,
DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS
MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS ANNULE ET
REMPLECE LA DÉLIBÉRATION N°
771592017/02/20 DU 30 MARS 2017**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DECIDE** :

• **De FIXER** les taux de l'indemnité de fonctions, des adjoints et Conseillers Municipaux délégués comme suit :

- Adjoint : 16.50 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- Conseillers municipaux délégués : 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

• Compte tenu que la commune avait la qualité de chef-lieu de canton avant la modification des limites territoriales des cantons, les indemnités réellement octroyées au maire et aux adjoints sont majorées de 15 % (barème de l'article R 2123-23 du code général des collectivités territoriales).

• Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.

• **D'APPLIQUER** une baisse de 2,55 % du montant individuel des indemnités de fonctions versées aux Conseillers Municipaux Délégués.

• Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

ADMISSION EN NON-VALEUR

Vu la somme irrécouvrable concernant le recouvrement de loyers impayés année 2013 pour un montant de 381,18 €, à la demande du Trésorier et sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

⇒ **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur de la somme de **381,18 €**,

⇒ **DIT** que le crédit est inscrit en dépenses du budget communal de l'exercice en cours.

RYTHMES SCOLAIRES

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Vu la mise en place depuis la rentrée de septembre 2014 du Temps d'Activité Périscolaire dans les écoles maternelle et élémentaire de la commune,

Vu les décisions des conseils d'écoles de revenir à la semaine de 4 jours,

Vu le résultat de la consultation auprès des parents d'élèves :

- 166 réponses pour le retour à la semaine de 4 jours,

- 43 réponses pour le maintien des rythmes scolaires,

- 14 réponses pour le maintien d'une année supplémentaire des rythmes scolaires,

Vu l'avis de la Commission Scolaire, bien que les membres soient conscients du problème que pourrait poser le retour à la semaine de 4 jours pour certains parents,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité moins une abstention :

⇒ **DECIDE** le retour à la semaine scolaire de 4 jours,

⇒ **SOLLICITE** une dérogation auprès de la Direction Académique des Services de l'Education Nationale.

ADHÉSION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la convention 2017 d'adhésion de la commune au Fonds de Solidarité Logement. Cette convention a pour objectif de définir les modalités de financement et de gestion du Fonds de Solidarité (FSL) pour permettre aux familles relevant du Plan Départemental d'Actions pour le Logement des Personnes Démunies d'accéder à un logement, de s'y maintenir et/ou de bénéficier de mesures d'accompagnement social lié au logement. La contribution est de 0,30 euro par habitant,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.



Conseil Municipal du 31 août

Présents ou représentés : MM. ROSSIERE-ROLLIN, GRISSETTO, Mmes MONPOIX, VO VAN, MM. BORZUCKI, Mme CHEVILLARD, M. PASCUAL MARTIN, Mme BOUGEANT, M. POTEAU, Mme MULLIEZ, Mmes MOULET, LETERRIER, MM. ARLAIS, MENEZ.

Absents : M. GIRAULT excusé et représenté par M. BORZUCKI, M. BEAUSSART excusé, M. DESANTIGNY, Mmes ESPOSITO, LAFOSSE Karine excusées, MM. LEBAS, ONDOA BELINGA, Mme PIRSON excusée, Mme MINASSIAN.

MISE EN PLACE DE « L'ÉCOLE CHANGE AVEC LE NUMÉRIQUE »

Monsieur le Maire rappelle que l'enjeu du plan numérique annoncé par le Président de la République le 7 mai 2015 consistant au développement du numérique dans les pratiques éducatives ainsi que la préparation des jeunes à vivre et travailler dans la société numérique sera mis en application à la rentrée 2017/2018.

Ainsi, les écoles se verront dotées de classes mobiles et de ressources numériques. Les enseignants bénéficieront d'une formation spécifique aux usages pédagogiques du numérique. Les collectivités sont accompagnées par l'état pour l'acquisition des équipements.

Une convention est proposée, accompagnée d'une décision attributive prévisionnelle de subvention d'un montant plafonné à 8 000 € TTC par classe mobile, le taux de prise en charge étant fixé à 50 % soit 4 000 € par classe mobile soit pour l'école élémentaire de l'Auxence : 2 classes mobiles d'où une subvention de 8 000 € pour une somme de travaux de 16 000 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention devant intervenir entre la commune et le rectorat de Créteil déterminant les conditions et les modalités de la mise en place du plan numérique.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ALSH

Vu le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement existant devenu obsolète en raison de la suppression de la semaine de 5 jours,

Un nouveau règlement intérieur est proposé portant sur la modification des jours d'accueil, le retrait de la grille tarifaire et proposant, tout comme il avait été fait pour la cantine, de majorer les tarifs de 35 % dans le cas où l'enfant ne serait pas inscrit ou s'il n'a pas été inscrit en temps voulu,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement tel que proposé, qui entrera en vigueur le 4 septembre 2017.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA GARDERIE

Vu le règlement intérieur existant devenu obsolète en raison de la suppression de la semaine de 5 jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur de la garderie maternelle et élémentaire tel que proposé, qui entrera en vigueur au 4 septembre 2017.

PROJET DE PÉRIMÈTRE D'UN SYNDICAT ISSU DE LA FUSION DU « SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAVAUX ET D'ENTRETIEN DU BASSIN DE L'AUXENCE », du « SYNDICAT POUR L'AMÉNAGEMENT ET L'ENTRETIEN DU BASSIN DE LA VOULZIE ET DES MÉANCES » et du « SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE LA VALLÉE DE LA SEINE »

Vu l'arrêté préfectoral du 18 août 2017 portant projet de périmètre d'un syndicat mixte fermé issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine,

Vu les statuts de ce nouveau syndicat dénommé « Syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence », qui prendront effet au 1^{er} janvier,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** sur le projet de périmètre et sur le projet de statuts du « syndicat mixte d'aménagement des bassins versants Bassée Voulzie Auxence » issu de la fusion du Syndicat intercommunal de travaux et d'entretien du bassin de l'Auxence, du Syndicat pour l'aménagement et l'entretien du bassin de la Voulzie et des Méances et du Syndicat mixte d'aménagement de la Vallée de la Seine,

DÉCISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 2 COMMUNE

Désignation	Dépenses	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT 		
D – 66112 Intérêts – rattachement des ICNE	638.33 €	
D – 6615 Intérêts des comptes courants	1 000.00 €	
D – 6618 Intérêts des autres dettes		1 000.00 €
D – 6688 Autres charges		638.33 €
Total D 011 - Charges à caractère général	1 638.33 €	1 638.33 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 638.33 €	1 638.33 €
 INVESTISSEMENT 		
D - 2031 – Frais d'études		50 000.00 €
Total D 20 Immobilisations incorporelles		50 000.00 €
D 2313 – Constructions	20 000.00 €	
D 2315 – Installations, matériel et outillage techniques	30 000.00 €	
Total INVESTISSEMENT	50 000.00 €	50 000.00 €
TOTAL GENERAL	0.00 €	

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT SANS OU AVEC RESTAURATION, CANTINE, GARDERIE, ETUDE, REPAS INDIVIDUEL

Vu la décision du Conseil Municipal du 30 juin 2017 entérinée par l'Inspection Académique, de revenir à la semaine scolaire de 4 jours,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les nouveaux tarifs à compter du **1^{er} septembre 2017** (sans changement pour la journée avec repas et la ½ journée sans repas pour l'ALSH ni pour la cantine, garderie, étude) :

► **de l'Accueil de Loisirs sans hébergement :**

REVENU ANNUEL	1 enfant			2 enfants		
	½ Journée sans repas	½ Journée avec repas	Journée avec repas	½ Journée sans repas	½ journée avec repas	Journée avec repas
Inférieur à 15 413 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	3.82 € 5.16 €	5.00 € 6.75 €	7.64 € 10.31 €	3.58 € 4.83 €	4.80 € 6.48 €	7.16 € 9.67 €
Entre 15 414 € et 18 618 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	5.60 € 7.56 €	7.50 € 10.12 €	11.20 € 15.12 €	5.12 € 6.91 €	7.30 € 9.85 €	10.24 € 13.82 €
Entre 18 619 € et 38 828 € (inscrit) <i>(non inscrit)</i>	6.54 € 8.83 €	9.50 € 12.82 €	13.08 € 17.65 €	6.02 € 8.13 €	9.20 € 12.42 €	12.04 € 16.25 €
Sup. à 38 828 € et sans justificatif <i>(non inscrit)</i>	7.49 € 10.11 €	12.00 € 16.20 €	15.00 € 20.25 €	7.02 € 9.48 €	11.00 € 14.85 €	14.04 € 18.95 €
Enfants domiciliés hors la commune <i>(non inscrit)</i>	11.08 € 14.96 €	15.00 € 20.25 €	22.16 € 29.92 €	11.08 € 14.96 €	15.00 € 20.25 €	22.16 € 29.92 €

► **de la cantine, garderie et étude :**

	ENFANT DE LA COMMUNE	ENFANT EXTERIEUR
Cantine (inscrit)	3.98 €	5.53 €
Cantine (non inscrit)	5.37 €	7.47 €
Garderie seule	1.28 €	2.41 €
Etude surveillée seule	1.77 €	3.33 €
Etude surveillée puis garderie	2.36 €	4.42 €

► **du repas individuel : 4.38 €**

ADHÉSION DE LA COMMUNE DE MORET LOING ET ORVANNE 2 au SDESM

Considérant que la commune de Morêt Loing Orvanne a modifié son périmètre le 1^{er} janvier 2017 en incluant le périmètre de la commune de Veneux-les-Sablons,

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** l'adhésion de la commune de Morêt Loing et Orvanne 2 au SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne).

RECOUVREMENT DES PRIX DES LIVRES NON RENDUS PAR L'ÉCOLE DE SAINT HILLIERS

Considérant que malgré plusieurs rappels, l'école de Saint Hilliers, ayant emprunté des livres à la bibliothèque municipale en 2015, ne les a pas rendus,

Considérant qu'un certain nombre appartiennent à la Médiathèque de Seine-et-Marne,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité **EST FAVORABLE** à la mise en recouvrement de la somme de **266.35 €** représentant le coût d'achat pour 17 livres non rendus auprès de la commune de Saint Hilliers.

TION POUR ARRÊT DES TRAINS À LA GARE DE « LEUDON – MAISON-ROUGE »

Les gares de Longueville et Nangis sont saturées en raison de l'augmentation de la population et de nombreux usagers souhaitent revoir la mise en place d'un arrêt à Leudon - Maison-Rouge.

Vu la demande formulée par le Comité d'Usagers Gare de Leudon – Maison-Rouge,

Considérant les problèmes rencontrés dans les gares de Longueville et de Nangis par les usagers,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **SOUTIENT** la démarche du Comité d'Usagers Gare de Leudon – Maison-Rouge dans sa démarche de remise en service de l'arrêt à LEUDON – MAISON-ROUGE,
- **DEMANDE** à toutes les instances d'étudier avec le plus grand intérêt ce dossier.

Bienvenue à nos nouveaux commerçants

Fleuriste Ficelle & coquelicot

Boulevard de l'Auxence

Locavor -alimentation en circuit court-

Le samedi matin sous la halle

Optiké vous

2 rue du Montpensier

Pil'Poil -Toilettage de chien

36 Rue Marie Chaubart

TAXI – AMBULANCES – VSL

8 Rue Raymond Bellagué



La personne ayant des difficultés à entendre ou à parler, lorsqu'elle se retrouve en situation d'urgence, qu'elle soit victime ou témoin, peut désormais, 24h/24, 7j/7, alerter et communiquer avec les secours (pompiers, Samu, police ou gendarmerie) par SMS ou par Fax via un numéro unique et gratuit : le **114**.

Une urgence ?  ou 
Envoyez un **SMS*** au **114**



Contactez le **114** est très simple. Il suffit de composer le numéro dans la fonction SMS/Message de votre téléphone, et d'écrire votre message d'urgence en n'oubliant pas de préciser votre nom et votre localisation. Le **114** concerne tous les appels relevant du 17, du 15 ou du 18. Après l'envoi de votre message au **114**, un accusé de réception vous parvient. Puis un opérateur, un professionnel spécifiquement formé, vous répond par message en moins d'une minute, soit pour demander des informations complémentaires (localisation, contexte, identité,...), soit pour

vous confirmer l'envoi des services d'urgences adaptés les plus proches de chez vous.

Attention, ce service par SMS fonctionne à partir d'un téléphone à carte SIM, un abonnement à jour (ou du crédit) et du réseau. Dans tous les cas, l'appel est gratuit.

Pour contacter le **114** par Fax, sur le site urgence114.fr un modèle de Fax à compléter peut être téléchargé.



MODIFICATION DES HORAIRES DU BUREAU DE POSTE

A compter du **1^{er} décembre 2017**, une modification des horaires d'ouverture de la poste au public interviendra :

LUNDI	9 h / 12 h	et	14 h / 17 h
MARDI	9 h / 12 h	et	14 h / 17 h
MERDREDI	9 h / 12 h	et	14 h / 17 h
JEUDI	9 h / 12 h		(fermé)
VENDREDI	9 h / 12 h	et	14 h / 17 h
SAMEDI	9 h / 12 h		

ATTENTION AUX VOISINS

Par arrêté préfectoral, l'autorisation d'utiliser des matériels bruyants, est réglementée :

Les jours ouvrables de 7 h à 20 h.
Samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h 30.
Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA DECHETTERIE

Lundi, mercredi, jeudi et samedi : 9 h - 12 h et 14 h - 17 h



à vos agendas

17 novembre

Projection de film

à 20 h à la bibliothèque municipale

18 novembre

Troc jouets

à la salle polyvalente

19 novembre

Repas des anciens

du 21 au 28 novembre

Journées de la parentalité

1^{er} décembre

Loto du Téléthon

A la salle polyvalente

2 et 3 décembre

**Animations et manœuvres des
pompiers dans le cadre du
Téléthon**

A Casino et parking salle polyvalente

Repas du téléthon

Inscriptions au 01.60.58.13.64

3 décembre

Les motards ont du cœur

Opération 1 enfant - 1 jouet

Marché de Noël

A la salle polyvalente

9 décembre

Spectacle de Noël

A la salle polyvalente

10 décembre

Bourse aux jouets

à la salle polyvalente

Renseignements au 01.60.58.13.64

16 décembre

Noël

Calèche, crêpes et chocolat chaud

Course nocturne

Renseignements et inscriptions sur
[http://coursedumontois.e-
monsite.com/](http://coursedumontois.e-monsite.com/)

22 décembre

Concert de Noël

à 20 h 30 en l'Eglise de Donnemarie

8 janvier

Don du sang

A la salle polyvalente

Retrouvez nos manifestations sur le panneau lumineux Boulevard d'Haussonville
et sur le site de la Commune www.donnemarie-dontilly.fr